PROVINCE DE QUÉBEC
LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON LAUNAY

À une session extraordinaire du conseil tenue le 14 septembre 2026, à 19h, à la salle municipale, formant quorum sous la présidence de madame Claudette Laroche, mairesse.

Conseillers(ère) présents(e) :	M	Jimmy Samson
	M	Luc Laroche
	Mme	Isabelle Lévesque
	M	Christian Sylvain
Conseillers absents :	M	Jonathan Houle
	Mme	Kary-Ann Lampron-Otis

Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Certificat de signification
Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que cet avis de convocation a été signifiée dans les délais en laissant une copie à chacun des membres du conseil municipal.

Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière

La mairesse souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

2026-09-0127 **ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Launay doit procéder au remplacement d'un camion de déneigement afin d'assurer adéquatement les opérations de déneigement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le premier appel d'offres public n'a donné lieu à la réception d'aucune soumission;

CONSIDÉRANT QUE lors du deuxième appel d'offres public, les deux soumissions conformes proposaient des véhicules dont l'état général ne répondait pas de façon satisfaisante aux besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a poursuivi ses recherches afin d'identifier un camion de déneigement usagé répondant davantage à ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE Camquip inc. à présenté une soumission au montant de 130 000 $ plus les taxes applicables pour la vente d'un camion de déneigement usagé de marque Westen Star 2015.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement numéro 254-26 décrétant une dépense de 250 000 $ et un emprunt de 250 000 $ pour financer l'acquisition d'un camion de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Sylvain appuyé par monsieur le conseiller Luc Laroche et unanimement résolu par les membres du conseil.

D'ACCEPTER la soumission de Camquip inc. au montant de 130 000 $ plus les taxes applicables, pour l'acquisition d'un camion de déneigement usagé;

D'AUTORISER la directrice-générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Launay, tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à désigner une personne pour accompagner l'employé municipal lors de la prise de possession du camion;

QUE les frais raisonnables d'hébergement et de repas engagés par l'employé municipal et la personne l'accompagnant soient assumés par la Municipalité, ces frais pourront être acquittés avec la carte de crédit de la Municipalité;

QU'UN montant maximal de 300 $ est autorisé à être versé à la personne désignée pour accompagner l'employé municipal lors de la livraison du camion;

QUE les dépenses liées à l'acquisition du camion soient financées conformément aux dispositions du règlement d'emprunt numéro 254-26;

QUE, dans l'attente de la réalisation des démarches de financement prévues au règlement d'emprunt, la dépense soit payée à même les fonds disponibles de la Municipalité.

Adoptée

Période de questions
Aucun public.

2026-09-0128 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jimmy Samson, appuyé par madame la conseillère Isabelle Lévesque et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE, l'assemblée soit levée à 19h15.

Adoptée

_____ _____
Mairesse Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Claudette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.